



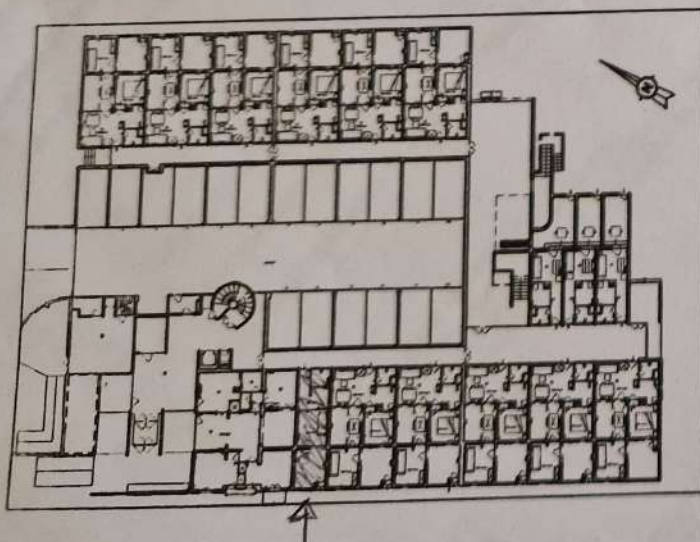
GRUPE
PIERRE & VACANCES

Studio n° 1

REZ - DE - CHAUSSEE

Superficie privative (*)	15.0 m ²
Surface annexe (Patio)	8.0 m ²

(*) La superficie privative correspond à la superficie à mentionner dans l'acte de vente conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lot de copropriété (dite Loi "CARREZ")



Le mobilier est représenté seulement à titre indicatif.

LA GRANDE MOTTE

(Hérault)

Les Terrasses du Parc

546, allée des Jardins

